RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00031
Numéro SIREN : 440 483 725
Nom ou dénomination : GENERRIC

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2014 sous le numéro de dépôt 3241

GENERRIC
Société par actions simplifiée
au capital de 29.780.000 euros
Siège social : 89, Rue Maréchal Joffre
76600 LE HAVRE
440.483.725 RCS LE HAVRE

TRIBUNAL de COMMERCE du H...
DEPOT DU 4/12/2014
R.C.S. 2002B31 A3261

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le trente septembre, à quatorze heures, les associés de la Société GENERRIC se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- **Monsieur Pascal GIRARDET,**
 - propriétaire de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT TREIZE actions, ci : 78.913 actions
 - usufruitier de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX actions, ci : 218.886 actions
- **Monsieur Marc Antoine GIRARDET,**
 nu propriétaire de SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX actions, ci : 72.962 actions
- **Mademoiselle Marine GIRARDET,**
 nu propriétaire de SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX actions, ci : 72.962 actions
- **Monsieur Pierre Yves GIRARDET,**
 nu propriétaire de SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX actions, ci : 72.962 actions
- **Madame Maud GIRARDET**, propriétaire d'UNE action, ci : 1 action

Total des actions des associés présents : 297.800 actions sur les 297.800 actions composant le capital social.

Les Sociétés KPMG AUDIT NORMANDIE et CABINET SILVERT – AUDIT ET CONSEIL, Co-Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Monsieur Pascal GIRARDET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies et les récépissés postaux de la lettre de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2014 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2014 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Rapport sur la gestion du groupe ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 ;
- Remplacement des co-commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 1.000 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 333 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 387.784 euros de la manière suivante :

- ORIGINE :
 - Compte « Réserve Ordinaire » : 1.014.725,13 €
 - Résultat de l'exercice : 387.784,05 €

 Total à affecter : 1.402.509,18 €
- AFFECTATION :
 - A la réserve légale : 34.340,08 €
 - A la distribution d'un dividende : 399.052,00 €
 - Le solde, soit : 969.117,10 €
 en totalité au compte « Réserve Ordinaire »

MONTANT - MISE EN PAIEMENT - REGIME FISCAL DU DIVIDENDE

Le dividende unitaire est donc d'UN EURO ET TRENTE-QUATRE CENTIMES (1,34 €).

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/03/2013	399.052,00 €	---	---
31/03/2012	202.504,00 €	---	---
31/03/2011	202.504,00 €	---	---

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 Décembre 2013 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de SIX (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020, la Société AUDIT CERTIFICATION D'ENTREPRISE, sise à CAEN (14000) – 74, Avenue de Thiès, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la Société CABINET SILVERT – AUDIT ET CONSEIL, co-Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat arrive à échéance à l'occasion de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de SIX (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020, Madame Valérie LENOIR, sise à CAEN (14000) – 74, Avenue de Thiès – Péricentre V, en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre HAUGUEL, co-Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat arrive à échéance à l'occasion de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

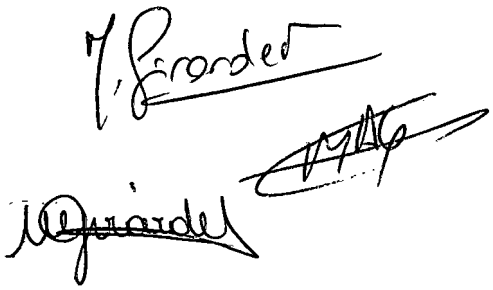
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés présents.

Le Président de l'assemblée



Les associés présents



AUDIT CERTIFICATION D'ENTREPRISE – SARL ACDE
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen

HARDY Didier
Commissaire aux Comptes

LEMONNIER Jacques
Commissaire aux Comptes

LENOIR Valérie
Commissaire aux Comptes

PAPIN Jean Luc
Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président
SAS GENERRIC
89 Rue du Maréchal JOFFRE
76600 LE HAVRE

Caen, le 18 septembre 2014

Nos Réf. : JLP/CS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu proposer notre candidature aux fonctions de commissaire aux comptes à la future assemblée de votre société.

Nous vous en remercions et nous vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat.

Nous avons vérifié qu'aucune incompatibilité ne s'opposait à cette nomination.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos très sincères salutations.

ACDE
Jean-Luc PAPIN
Commissaire aux Comptes

CRCC
COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
CAEN

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné, Yannick OLLIVIER, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Caen, certifie que la société :

ACDE SARL
74 avenue de Thiès – BP 5173 – 14075 CAEN Cedex 5

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de Caen depuis 2001.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Caen, le 27 janvier 2014

Le Président,
Yannick OLLIVIER



COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Immeuble des Professions Libérales – 11/13 rue du Colonel Rémy – BP 35363 - 14053 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02 31 47 49 06 – Courriel : crcc.caen@wanadoo.fr

Valérie LENOIR
Commissaire aux Comptes

Cour d'Appel de Caen
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Caen

Monsieur le Président
SAS GENERRIC
89 rue du Maréchal JOFFRE
76600 LE HAVRE

Caen, le 18 Septembre 2014

Monsieur le Président,

Lors de votre prochaine assemblée générale ordinaire de votre société, vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Je vous remercie de cette proposition et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat si telle est la décision de l'assemblée.

Je vous précise que je ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Valérie LENOIR

Péricentre V - 74, avenue de Thiès
BP 65173 - 14075 CAEN Cedex 5

•Téléphone : 02 31 54 20 20
•Télécopie : 02 31 54 20 21

CRCC
COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
CAEN

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné, Yannick OLLIVIER, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Caen, certifie que :

Mme Valérie LENOIR
Péricentre V - 74 avenue de Thiès - 14 075 CAEN CEDEX 5

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de Caen depuis le 23/11/2005.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Caen, le 28 janvier 2014

Le Président,
Yannick OLLIVIER

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Immeuble des Professions Libérales – 11/13 rue du Colonel Rémy – BP 35363 - 14053 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02 31 47 49 06 – Courriel : crcc.caen@wanadoo.fr